



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour provisoire
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/9](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2727 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de faire rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 9 septembre 2024 ([A/79/341-S/2024/664](#)).

II. Faits marquants

3. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, aurait multiplié les interventions publiques. À ces occasions, il aurait appelé les fonctionnaires de facto, les érudits religieux et l'ensemble de la population à l'unité et à l'obéissance et insisté sur la nécessité d'observer la charia. Les dirigeants des autorités de facto à Kaboul ont également poursuivi leur action auprès des populations locales, des érudits religieux, des minorités ethniques et du monde universitaire. Les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) se sont poursuivies. Quelques attaques de faible intensité ont également été menées par l'opposition armée. On estime que 23,7 millions de personnes en Afghanistan continuent de se heurter à de graves problèmes humanitaires en 2024. Au 11 novembre, le plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024, d'un montant de 3,06 milliards de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 37,5 %.



A. Évolution de la situation politique

4. Le chef des Taliban a multiplié les interventions publiques. Il a notamment entrepris une longue tournée dans les provinces de l'ouest, du nord et du nord-est. De fin août à début septembre, il s'est ainsi rendu dans les provinces de Badghis, Fariyab, Jozjan, Sar-e Pol, Balkh, Samangan, Baghlan, Konduz, Takhar, Badakhchan et Hérat. Il s'agissait de sa première visite dans ces provinces et de sa plus longue absence de Kandahar depuis août 2021. Au cours de son déplacement, il se serait réuni avec des responsables locaux de facto, des dirigeants locaux et des érudits religieux, appelant à l'unité et au respect de la charia. À Kandahar le 17 septembre, il a assisté à la cérémonie de remise des diplômes du Centre de formation de la police islamique. Par ailleurs, il a eu des échanges avec le Conseil provincial des oulémas de Kaboul le 20 septembre et avec la Cour suprême de facto le 26 septembre. À cette occasion, il aurait insisté sur la nécessité de préserver l'ordre social et le système islamique. En outre, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques, Mawlawi Abdul Kabir, et le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives, Abdul Salam Hanafi, ont poursuivi leur action auprès des populations locales, des érudits religieux, des minorités ethniques et du monde universitaire à Kaboul.

5. Le 22 septembre, les autorités de facto ont rendu compte de leur action au cours de leurs sessions annuelles. Au total, 36 entités de facto, dont 24 ministères de facto et 12 institutions indépendantes de facto, ont fait connaître aux médias ce qu'elles ont fait et accompli pendant l'année écoulée. Le nombre total d'entités participantes a été inférieur à celui de l'année précédente, où 41 entités de facto, dont 23 ministères de facto et 18 institutions indépendantes de facto, avaient participé.

6. À la suite de la publication de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice au Journal officiel le 21 août, le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a intensifié ses efforts pour faire respecter la Loi, notamment en formant des inspecteurs de facto et en les déployant en plus grand nombre. Le Ministre de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, Mohammad Khalid Hanafi, s'est rendu dans les provinces de Sar-e Pol, de Fariyab, de Jozjan, de Balkh, de Samangan, de Baghlan, de Konduz, de Takhar et de Badakhchan du 17 au 26 août, dans les provinces de Zabol, de Ghazni et de Ouardak du 7 au 9 septembre et dans les provinces de Nangarhar, de Laghman et de Logar du 20 au 23 octobre. Au cours de ces visites, il a souligné qu'il fallait appliquer pleinement la Loi pour maintenir l'ordre social et reproché à l'administration précédente d'avoir promu la laïcité. Du 3 au 12 octobre, le Ministère de facto a organisé 23 séminaires et ateliers dans 20 provinces à destination de fonctionnaires de facto et de dirigeants locaux afin de les mettre mieux à même de faire appliquer la Loi.

7. La Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice a suscité de vives critiques au sein de la diaspora afghane, notamment parmi les groupes d'opposition politique, les groupes de femmes et les organisations de la société civile. En Afghanistan, la MANUA continue de recueillir les griefs et les critiques que provoque la Loi dans le cadre de ses interactions avec la population et transmet les préoccupations aux fonctionnaires de facto. Toutefois, les voix dissidentes sont rarement entendues ou relayées, le chef des Taliban interdisant l'expression de toute critique publique contre les politiques et les pratiques des autorités de facto. La communauté internationale a exprimé sa profonde inquiétude face aux répercussions de la Loi. Le 18 septembre, dans une déclaration commune du Conseil de sécurité, les signataires de la Déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité ont à nouveau condamné la publication par les Taliban de plus de 70 édits et décrets restreignant la jouissance de leurs droits par les femmes et les filles.

8. Les autorités de facto ont continué à nommer ou à réaffecter des partisans des Taliban (tous de sexe masculin) à des postes de direction. À l'échelle nationale, ont ainsi été nommés 6 vice-ministres de facto, le directeur général de facto de l'Autorité nationale afghane des statistiques et de l'information, le président-directeur général de la Compagnie électrique afghane et le président-directeur général par intérim de la compagnie Ariana Afghan Airlines, ainsi que 11 directeurs au sein de ministères de facto. À l'échelle infranationale, ont été nommés 3 gouverneurs de province de facto, 7 vice-gouverneurs de province de facto, au moins 13 directeurs infranationaux et 7 gouverneurs de district.

9. Lors d'une conférence de presse tenue le 11 septembre, des représentants du Ministère de facto de l'éducation ont indiqué que l'Afghanistan comptait au total quelque 21 000 centres d'éducation islamique enregistrés auprès des autorités de facto, dont 19 669 madrassas (écoles religieuses islamiques), 1 277 centres de mémorisation du Coran, 115 *dar al-ouloum* (institut d'études islamiques) et 39 orphelinats. Le 5 septembre, le Ministère de facto de la justice a annoncé qu'une loi sur la création de madrassas djihadistes avait été transmise au chef des Taliban pour approbation, mais la proposition de loi n'a pas été rendue publique. Du 15 août au 24 octobre, 7 madrassas gérées par les autorités de facto – toutes pour hommes – ont été inaugurées dans 7 provinces et les madrassas enregistrées auprès des autorités de facto ont décerné un diplôme d'érudit religieux à 21 hommes et à 155 femmes. Les filles de plus de 12 ans auraient la possibilité d'étudier dans des madrassas enregistrées auprès des autorités de facto dans certaines provinces, mais on ne dispose d'aucune information précise sur le nombre d'élèves inscrits ou sur le programme actuellement enseigné.

10. Du 15 août au 30 octobre, les retraités de l'armée et de la fonction publique de l'ancienne République ont organisé, devant le Ministère de facto des finances, cinq manifestations – réunissant chacune au moins 150 personnes – pour réclamer le versement de leurs pensions, suspendu par les autorités de facto.

11. Le 12 septembre, le Ministère de facto de la justice a annoncé que toute critique des textes législatifs adoptés par les autorités de facto était inacceptable et équivalait à une remise en cause de la charia. Le Ministère a indiqué que, conformément au décret d'octobre 2022 du chef des Taliban sur l'élaboration des documents législatifs, un comité d'érudits religieux examinait tous les textes pour en assurer la conformité avec la charia. Le 12 octobre, le Ministère de facto de la justice a publié le dixième journal officiel contenant la loi sur les parcs industriels, y compris des dispositions sur la distribution des terres, et quatre décrets, dont un sur le traitement que les tribunaux de facto doivent réserver aux preuves obtenues par des aveux extorqués sous la contrainte.

12. Du 15 août au 30 octobre, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 192 activités de sensibilisation associant un large éventail d'acteurs (société civile afghane, anciens des tribus, journalistes, entrepreneurs, femmes activistes). Ces acteurs ont souligné un certain nombre de points, notamment : la nécessité de préserver l'espace civique, lequel s'est encore rétréci à la suite de la promulgation de la Loi sur la propagation de la vertu et de la prévention du vice ; l'importance de l'éducation pour les hommes et les femmes, y compris dans le domaine des sciences modernes ; le besoin de possibilités d'emploi pour les jeunes et les anciens fonctionnaires ; la nécessité d'améliorer les infrastructures dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'agriculture. Du 15 août au 30 octobre, 25 conflits locaux auraient été résolus grâce à la médiation des anciens, des érudits religieux et des autorités de facto des communautés locales, notamment des différends liés à des questions familiales et communautaires ainsi qu'aux droits fonciers et aux droits

d'usage de l'eau. Selon des sources locales, toutes les parties concernées étaient satisfaites de la manière dont s'était déroulée la procédure de résolution du conflit.

B. Sécurité

13. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, l'ONU a dénombré 2 510 atteintes à la sécurité, en hausse de 39,6 % par rapport à la même période en 2023. L'EIL-K aurait mené six attaques, contre quatre au cours des trois mois précédents. En outre, 156 vols ont été commis, un chiffre en baisse de 24,3 % par rapport à la même période en 2023.

14. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, l'opposition armée n'a pas sensiblement menacé le contrôle territorial des Talibans. Le nombre total confirmé d'attaques perpétrées par l'opposition armée s'est établi à 81. Le Front national de résistance, le Front pour la liberté de l'Afghanistan, le Front de souveraineté populaire ont mené respectivement 56, 18 et 1 attaques. Le Mouvement de libération de l'Afghanistan a revendiqué la responsabilité d'une attaque contre des membres du Tehrik-e Taliban Pakistan le 21 août, mais des sources au sein du mouvement ont nié l'existence de cette attaque. Les auteurs de cinq autres attaques n'ont pas été identifiés. Le Front pour la liberté de l'Afghanistan a revendiqué l'attaque au mortier du 20 octobre contre le côté nord de l'aéroport international de Kaboul et le quartier résidentiel de Khwaja Rawash. Les attaques ont eu lieu dans les régions suivantes : 31 dans la région centrale (dont 26 dans la province de Kaboul), 26 dans l'ouest, 19 dans le nord-est, 4 dans le nord et 1 dans le sud-est.

15. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, l'EIL-K aurait mené six attaques. Le 11 août, le groupe aurait fait exploser un minibus dans le quartier de Dacht-e Barchi à Kaboul. Le 22 août, il aurait perpétré un attentat dans la province de Nangarhar contre le chef de facto de la police de la province du Nourestan. Le 2 septembre, il aurait mené un attentat à l'explosif improvisé devant la Haute Direction chargée de la supervision de l'application des décrets et ordonnances et des poursuites y relatives à Kaboul. Le 12 septembre, il aurait mené une attaque contre des civils hazaras dans le district de Chaghcharan (province du Ghor). Le 14 septembre, une unité spéciale de la Direction générale du renseignement de facto a arrêté deux membres de son personnel et cinq personnes du Ministère de facto de l'intérieur dans la province du Hérat pour liens supposés avec le groupe. Le 5 octobre, l'EIL-K aurait provoqué une explosion dans la province de Kounar. Puis, le 12 octobre, il aurait tendu une embuscade aux forces de sécurité de facto, tuant trois personnes, dont un membre de la Direction générale du renseignement de facto et un garde du corps de l'ancien gouverneur de facto de la province du Ghor dans le district de Chaghcharan (province du Ghor).

16. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, 28 affrontements armés opposant les forces de sécurité de facto et les forces frontalières pakistanaïses ont été signalés, un chiffre en augmentation par rapport aux 16 incidents recensés au cours de la période précédente, du 15 mai au 31 juillet. La mise en place d'infrastructures, en particulier de points de contrôle, serait à l'origine de ces confrontations. Ces accrochages ont entraîné la fermeture de routes commerciales et le déplacement de civils. Le 12 août, des affrontements à Tor Kham (province du Nangarhar) ont provoqué le déplacement des civils, la réinstallation de membres du personnel des Nations Unies et la suspension des activités menées par le centre de transit de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les 6 et 7 septembre, des accrochages ont eu lieu à Tor Kham et à Jaji Maidan (province de Khost) respectivement. Le 17 septembre, les forces de sécurité de facto et les forces pakistanaïses auraient échangé des tirs dans la région du district de Kourram (Pakistan). Par la suite, le 19 septembre, un incident s'est produit à Ghoulam Khan (province de Khost). Un autre conflit a été signalé dans le district de Goshtah (province du Nangarhar) le 25 ou le 26 septembre et s'est ensuite

étendu à Khas Kounar (province de Kounar) le 30 septembre. Les 6 et 9 octobre, des affrontements ont également été signalés à Chorabak (province de Kandahar). Le 7 octobre, des tirs d'obus à Dangam (province de Kounar) ont provoqué le déplacement de la population locale. Enfin, le 30 octobre, un affrontement transfrontalier, qui aurait éclaté entre les forces de sécurité de facto et les forces frontalières iraniennes dans le district de Kang (province de Nimroz), a causé la mort d'un civil et de deux officiers de facto.

17. Le 3 août, un membre du Tehrik-e Taliban Pakistan aurait été tué dans une explosion dans le district de Watapour (province de Kounar), tandis que les 20 et 29 septembre, deux autres membres du mouvement auraient été abattus lors d'incidents distincts dans le district de Barmal (province de Paktika). Le 31 octobre, le porte-parole du Ministère pakistanais des affaires étrangères a déclaré qu'il incombait au premier chef aux autorités afghanes de prendre des mesures contre les groupes terroristes, à commencer par le Tehrik-e Taliban Pakistan, qui sont implantés en Afghanistan.

18. Entre le 1^{er} août et le 31 octobre, l'ONU a recensé 67 atteintes directes à la sûreté et à la sécurité de son personnel (2 vols qualifiés, 3 cambriolages résidentiels et 3 vols, 6 arrestations, 14 restrictions de déplacement et 12 autres formes de menaces d'arrestation). Quatorze autres atteintes à la sécurité (incendies, inondations, accidents de la route) ont touché des bâtiments, des bureaux et des biens de l'Organisation.

C. Coopération régionale

19. Du 27 au 30 août, le Ministre de facto des affaires étrangères, Amir Khan Muttaqi, a participé à la cinquantième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Yaoundé (Cameroun). En marge de la session, la délégation de l'OCI, dirigée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI pour l'Afghanistan, Tarig Ali Bakhit, a rencontré le Ministre de facto des affaires étrangères et aurait discuté de l'éducation des filles, de l'emploi des femmes et de leur participation à la vie publique. Le 27 septembre, les Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran, réunis à New York, ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont réitéré leur soutien à la souveraineté et à l'indépendance de l'Afghanistan, souligné l'importance de mettre en place un système de gouvernance inclusive et élargie, exprimé leur inquiétude face aux problèmes de sécurité liés au terrorisme et souligné la nécessité de l'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux possibilités économiques et à la participation à la vie publique.

20. Le 4 octobre, les sixièmes consultations sur l'Afghanistan dans le cadre du processus de Moscou ont rassemblé à Moscou des représentants spéciaux et de hauts fonctionnaires de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et du Tadjikistan. Le Ministre des affaires étrangères de facto y a participé. Les participants ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé leur profonde inquiétude face aux problèmes de sécurité liés au terrorisme en Afghanistan, déclaré soutenir l'intégration active de l'Afghanistan dans l'espace régional et dit attendre une gouvernance modérée, prudente et inclusive dans le pays.

21. Des fonctionnaires de facto se sont déplacés dans les pays de la région pour promouvoir les relations politiques et économiques. Le 28 août, le Ministre de facto des mines et du pétrole, Hedayatullah Badri, s'est rendu au Turkménistan à la tête d'une délégation pour discuter des progrès de la coopération bilatérale. Le

25 septembre, il a également participé à Moscou au forum international « Semaine russe de l'énergie ». Du 10 au 14 septembre, le Ministre de facto de l'information et de la culture, Khairullah Khairkhwa, a participé au forum international « Cultures unies » à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), où il a également rencontré le Ministre de la culture de la Fédération de Russie, Olga Lyubimova, et le Ministre de la culture de l'Ouzbékistan, Ozodbek Nazarbekov, et discuté de l'importance de la diplomatie culturelle dans le renforcement des liens.

22. Les pays de la région ont continué à mettre l'accent sur le commerce et le transit à la faveur de visites de haut niveau en Afghanistan. Le 15 août, des délégations conduites par le Vice-Ministre de l'économie de l'Azerbaïdjan, Sahib Mammadov, et le Ministre de l'investissement, de l'industrie et du commerce de l'Ouzbékistan, Laziz Kudratov, ont rencontré le Ministre de facto du commerce et de l'industrie, Nooruddin Azizi, à Kaboul pour discuter de relations trilatérales centrées sur le commerce, le transit et les ressources naturelles. Le 16 août, le Premier Ministre de l'Ouzbékistan, Abdulla Aripov, et le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, ont assisté à Kaboul à une cérémonie marquant la signature de 35 accords sur des projets d'investissement bilatéraux d'une valeur de 2,5 milliards de dollars. Le 21 août, une délégation dirigée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, Rashid Meredov, a rencontré une délégation dirigée par le Ministre de facto des affaires étrangères à Herat pour discuter de la gestion conjointe des frontières et de projets d'infrastructure, notamment le gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, les chemins de fer et l'électricité. Le 10 octobre, le Ministre de facto des mines et du pétrole a signé un accord portant sur l'exploration et l'exploitation du champ gazier de Toti Maidan, dans la province de Jozjan, avec une société ouzbek, en présence du Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques et du Représentant spécial du Président de l'Ouzbékistan pour l'Afghanistan, Ismatulla Irgashev.

23. Le 11 septembre, la cérémonie d'inauguration de la partie afghane de la construction du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde s'est tenue à Mary (Turkménistan). Le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques et le Ministre de facto des affaires étrangères, ainsi que le Président du Halk Maslahaty (Conseil du peuple) du Milli Guenguech (Conseil national) du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, ont assisté à la manifestation. Le même jour, le Turkménistan et les autorités de facto ont lancé la première phase du projet de ligne de transport d'électricité Turkménistan-Afghanistan-Pakistan.

24. La MANUA a continué à faciliter les efforts de coopération régionale. La Mission a organisé des réunions régulières avec les missions diplomatiques présentes à Kaboul et s'est entretenue avec des représentants diplomatiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan, notamment pour assurer le suivi des réunions organisées par l'ONU à Doha du 30 juin au 2 juillet.

III. Droits humains

25. Les attaques à l'engin explosif improvisé, y compris les attentats-suicides, ont été la principale cause de pertes civiles. Au cours de la période considérée, ces attaques ont fait au moins 87 victimes civiles, dont 16 tués (8 hommes, 1 femme et 7 garçons) et 71 blessés (57 hommes, 7 femmes, 6 garçons et 1 fille).

26. Les attaques à l'engin explosif improvisé et les attentats-suicides, qui ont été principalement revendiqués par l'EIIL-K et qui visaient les autorités de facto et la communauté chiite, ont fait les victimes civiles suivantes : l'attaque du 11 août

revendiqué par l'EIL-K dans le quartier de Dacht-e Barchi à Kaboul a fait un mort et 13 blessés parmi les civils, tous Hazara ; l'attentat à l'engin explosif improvisé perpétré le 22 août dans la province de Nangarhar contre le véhicule du chef de facto de la police de la province de Nouristan a coûté la vie à 6 garçons et blessé 4 civils ; l'attentat à la bombe artisanale perpétré à Kaboul le 2 septembre a tué au moins 6 civils et 1 civile et en a blessé plus de 29 ; enfin, l'attaque du 12 septembre à la frontière entre les provinces de Ghor et de Deykondi a fait 14 morts et 4 blessés, tous chiites hazara.

27. Les engins non explosés ont continué de faire des victimes civiles, dont une majorité d'enfants. Ainsi, le 3 octobre, dans la province de Sar-e Pol, 4 garçons ont été tués et 1 autre blessé par des munitions non explosées. Au cours de la période considérée, 16 civils ont été tués (15 garçons et 1 fille) et 35 blessés (9 hommes, 4 femmes, 19 garçons et 3 filles).

28. Le 12 août, dans le district de Mohmand Darah (province de Nangarhar), des affrontements armés entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont coûté la vie à un civil, à une civile et à un garçon et ont blessé deux civils et un garçon. Le 7 septembre, dans le district de Zazi Maidan (province de Khost), une civile et un civil ont été tués et cinq civils blessés dans des accrochages armés entre les mêmes parties.

29. Des violations des droits humains d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont continué d'être signalées, malgré l'amnistie générale annoncée par les autorités de facto en août 2021. La MANUA a ainsi recensé au moins 5 meurtres, 14 arrestations et détentions arbitraires et 4 cas de torture et de mauvais traitements.

30. Les autorités de facto ont continué à appliquer des peines de châtiments corporels en public. Ainsi, le 7 septembre, dans la province du Ghor, sept personnes (dont trois femmes) ont été fouettées. Toutes avaient été condamnées pour des délits liés à des « actes sexuels illégaux » ou à l'adultère. Au cours de la période couverte par le rapport, au moins 108 personnes ont été soumises à des peines de châtiments corporels (81 hommes, 26 femmes et 1 fille).

31. Le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a pris diverses mesures pour assurer la mise en œuvre de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice depuis sa publication le 21 août (contrôles et conseils à la population lors de visites d'inspecteurs dans des lieux publics et privés, notamment). Le 2 octobre, le chef des Talibans a chargé les gouverneurs de province de mettre en place des comités locaux, composés de représentants des directions provinciales, pour veiller à l'application de la Loi. Des coiffeurs ont continué à être arrêtés pour avoir offert des services de taille de barbe et de coupe de cheveux « non islamiques ». L'interdiction faite aux chauffeurs de transporter des femmes non accompagnées d'un chaperon de sexe masculin, même apparemment pour de courtes distances, a encore entravé l'accès déjà limité des femmes aux services publics ainsi que leur liberté de circulation. La MANUA a recensé des cas où les chauffeurs ont refusé de véhiculer des femmes voyageant seules. Les décrets précédents disposaient que les femmes avaient le droit de voyager non accompagnées dans un rayon de 78 kilomètres. Le Vice-Ministre de facto chargé de la politique et des affaires professionnelles du Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a précisé, dans une interview accordée aux médias le 3 octobre, que les femmes étaient autorisées à s'exprimer en public « lorsque cela était jugé nécessaire », par exemple au moment de faire les courses.

32. La Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice dispose que la jurisprudence hanafite est la source d'interprétation utilisée pour définir la vertu et le

vice, interdire les symboles, les pratiques et les célébrations considérés comme « non islamiques ». Le 9 septembre, le Ministère de facto de l'éducation a demandé à ses directions provinciales de retirer des établissements d'enseignement les livres qui contredisent la jurisprudence hanafite. La Loi proscrit également la diffusion d'images d'êtres vivants. Dans plusieurs provinces, les autorités de facto ont demandé aux journalistes de cesser de diffuser et de publier de telles images. Par suite, les chaînes de télévision des provinces de Badghis, Kandahar et Takhar ont cessé leurs activités.

33. La liberté d'expression a été encore réduite par deux nouvelles séries de restrictions. Le 20 septembre, le Bureau du Vice-Premier Ministre de facto a publié une instruction interdisant aux érudits religieux de commenter des « sujets controversés » dans des déclarations ou des discussions publiques, y compris, par exemple, des sujets que les autorités de facto considèrent comme susceptibles de provoquer la sédition au sein de la population ou des malentendus au sein du grand public « en raison de leur manque de compréhension de ces sujets ». Le 21 septembre, lors d'une réunion avec les médias, le Ministère de facto de l'information et de la culture a exigé des médias qu'ils préenregistrent tous les émissions-débats politiques et qu'ils en suppriment les contenus jugés sensibles. En outre, les intervenants ne peuvent être invités qu'à partir d'une liste préétablie de commentateurs approuvés, qui ne compte que deux femmes. Les professionnels des médias qui ont exprimé des critiques à l'égard des autorités de facto ont continué à être détenus et emprisonnés arbitrairement.

34. Les restrictions aux droits des filles et des femmes, notamment à l'éducation au-delà de la sixième année et dans divers secteurs d'emploi, sont restées en place. En août 2024, les stations de radio d'au moins deux provinces (Khost et Paktiya) ont reçu pour instruction de cesser de diffuser des programmes éducatifs destinés aux filles au-delà de la sixième année. Si les femmes ont été autorisées à travailler sur certains marchés et à participer à certaines foires artisanales, elles ont continué à faire l'objet de restrictions et de discriminations de la part des autorités de facto. Du 15 au 17 octobre, dans la province de Khost, les femmes n'ont pas été autorisées par les autorités de facto à participer à un salon national, ni comme vendeuses ni comme visiteuses. Les produits des entrepreneuses ne pouvaient être présentés que par des hommes.

35. Le 8 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général a rencontré le Directeur général de facto de l'Office de l'administration pénitentiaire, Mohammad Yousuf Mistry, qui a souligné la détermination de l'Office à améliorer les conditions réservées aux détenus. Il a également évoqué les défis persistants et la nécessité de renforcer l'aide dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la formation professionnelle pour améliorer les conditions de vie des détenus. Ces derniers subiraient des hivers rigoureux : en effet, nombre de prisons manquent non seulement d'électricité ou de groupes électrogènes et de combustible pour permettre un chauffage minimal, mais également de produits de base tels que des couvertures. Le Directeur général de facto s'est engagé à poursuivre la coopération avec la MANUA et indiqué que les équipes spécialisées dans les droits humains de la Mission continueraient d'avoir accès à tous les établissements pénitentiaires d'Afghanistan, y compris ceux qui accueillent des femmes.

36. Le Représentant spécial a visité la prison de Pul-i-Charkhi à Kaboul le 8 octobre. Plusieurs questions sont préoccupantes : la suradmission dans les prisons, y compris pour des délits mineurs ; l'absence d'aide juridique adéquate pour les détenus vulnérables, en particulier les femmes, afin de les aider devant les tribunaux de facto ; la détention préventive prolongée avant jugement. Selon les chiffres de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto, il y avait au 24 octobre plus de 26 000

personnes détenues (dont environ 1 900 femmes, 1 400 mineurs et 100 ressortissants étrangers), soit la population la plus élevée à ce jour.

37. Les consultations trimestrielles menées du 13 au 23 octobre par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OIM et la MANUA ont permis de recueillir des informations à l'échelle du pays sur les effets que les politiques des autorités de facto ont sur les femmes et les hommes. Les femmes consultées ont observé une tendance à la régression des pratiques matrimoniales, liée à l'aggravation des normes sociales patriarcales, à la fermeture des écoles secondaires, aux difficultés économiques et au manque de possibilités d'emploi et d'éducation pour les femmes. Des femmes et des hommes ont rapporté que, dans leurs communautés, les mariages forcés, y compris les mariages d'enfants, et la polygamie étaient devenus plus courants au cours des trois dernières années. Les femmes consultées ont indiqué que la crainte de graves conséquences sociales et juridiques et les normes sociales en vigueur contraignaient souvent les femmes et les jeunes filles à se conformer à ces pratiques matrimoniales. Des femmes et des hommes ont déclaré qu'au cours des deux derniers mois, dans de nombreuses localités, les autorités de facto avaient strictement appliqué l'interdiction faite aux femmes d'utiliser les transports publics et privés sans *mahram* et sans hijab complet, et leur ont interdit de s'asseoir sur le siège avant d'un véhicule. De nombreuses personnes interrogées ont indiqué avoir peur d'utiliser leur téléphone portable en public, car des fonctionnaires de facto inspecteraient les téléphones aux points de contrôle pour vérifier la présence de photos, de musique et d'applications de communication, effaceraient le contenu voire confisqueraient les appareils.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

38. L'économie afghane a montré quelques signes de reprise, malgré la persistance de problèmes tels que le chômage, la pauvreté et la faiblesse du capital humain. La déflation, qui traduit l'anémie de la demande, s'est poursuivie pour le seizième mois consécutif. En août 2024, l'inflation globale et l'inflation sous-jacente ont baissé respectivement de 6,7 % et de 1,4 % par rapport à la même période de l'année précédente, sous l'effet principalement de l'amélioration de la production agricole, de l'appréciation de la monnaie nationale et de la faiblesse persistante de la demande globale. Au cours des huit premiers mois de 2024, le déficit du commerce de marchandises s'est creusé pour atteindre 5,6 milliards de dollars, soit 28 % du produit intérieur brut (PIB) annuel, ce qui représente une augmentation de 39 % par rapport aux 4 milliards de dollars (23 % du PIB) enregistrés au cours de la même période en 2023. En glissement annuel, les exportations pour la période allant de janvier à août 2024 ont reculé de 14 % pour s'établir à environ 920,5 millions de dollars, portées principalement par la vigueur des échanges avec le Pakistan. Les importations ont grimpé pour atteindre 6,5 milliards de dollars entre janvier et août 2024, en augmentation de 28 % par rapport à la même période en 2023. Les tendances en matière de composition des importations font apparaître une dynamique à la hausse dans le secteur des biens d'équipement. Malgré le creusement du déficit commercial et des gains modestes par rapport aux principales devises en septembre 2024, l'afghani est resté 25,7 % plus fort par rapport au dollar des États-Unis qu'en août 2021. Les recettes de l'État pour les six premiers mois de l'exercice en cours, qui a débuté le 22 mars 2024, ont atteint environ 1,6 milliard de dollars (110,9 milliards d'afghanis), soit une croissance de 10 % en glissement annuel, portées par une hausse des recettes intérieures, en particulier des rentrées non fiscales.

39. Le 6 octobre, de hauts responsables de facto ont inauguré un salon commercial de six jours à Kaboul, organisé par la Chambre de commerce et d'investissement d'Afghanistan, qui aurait rassemblé 700 entreprises (dont 200 de la région), afin de soutenir le secteur privé et les appels à investir en Afghanistan. Des stands ont été attribués aux entrepreneuses pour qu'elles puissent présenter leurs produits. Cependant, les obstacles et les restrictions imposés aux femmes d'affaires depuis la promulgation de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice se sont multipliés. Les interlocuteurs du secteur privé aux niveaux national et infranational ont continué à faire état de problèmes liés aux visas, aux transactions bancaires et à l'accès aux marchés, notamment lors des réunions avec la MANUA les 14, 20 et 28 octobre.

40. Les autorités de facto ont annoncé la signature de trois contrats portant sur la production de 240 mégawatts d'électricité autour de Kaboul le 30 septembre et lancé la construction de deux centrales solaires à Kaboul les 8 et 19 octobre. Elles ont également annoncé la signature, le 10 octobre, d'un contrat avec une société ouzbek portant sur l'exploration et l'exploitation des réserves de gaz de Toti Maidan dans les provinces de Fariyab et de Jozjan, qui prévoirait des investissements de 100 millions de dollars en un an et d'un milliard de dollars sur 10 ans, ainsi que la signature, le 29 octobre, d'un contrat d'une durée de 30 ans avec une société turque portant sur la fourniture de ciment à grande échelle dans la province de Jozjan et dont le montant serait de 163 millions de dollars. Auparavant, le 21 septembre, le Ministère de facto des mines et du pétrole avait déclaré que 167 projets miniers à petite échelle et 12 projets miniers à grande échelle étaient actuellement en cours et que 80 contrats à petite échelle et 13 contrats à grande échelle avaient été signés au cours de l'année écoulée. Il a indiqué que les recettes minières avaient atteint environ 154 millions de dollars (10,4 milliards d'afghanis) au cours de l'exercice précédent et 65,2 millions de dollars (4,4 milliards d'afghanis) jusqu'à présent pour l'exercice en cours, dont une partie est affectée au financement d'infrastructures. Ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

41. La Banque centrale de facto a fait état de réunions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment la huitième réunion de la commission de coordination de haut niveau, le 20 août, et la dixième réunion du comité de coordination des questions de conformité, le 17 septembre. Le 29 septembre, la Banque centrale de facto a publié une déclaration sur les « devoirs des citoyens face au blanchiment d'argent », les encourageant à signaler les opérations suspectes à la banque. Par la suite, le 4 octobre, elle a annoncé avoir résigné un protocole d'accord avec le Ministère de facto de l'intérieur visant à renforcer la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière. Entre-temps, le 6 septembre, la fondation suisse Fund for the Afghan People a annoncé le renouvellement de son conseil d'administration, composé de quatre membres, pour une période supplémentaire de deux ans¹.

42. Le Groupe de coordination pour l'Afghanistan, composé de donateurs et de partenaires de l'aide internationale, a tenu ses réunions plénières à Doubaï (Émirats arabes unis) les 2 et 3 octobre. Tout en se déclarant préoccupé par la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice et par ses répercussions potentielles sur la fourniture de l'aide, notamment en ce qui concerne la participation des femmes,

¹ Le « Fund for the Afghan People » est une fondation à but non lucratif créée en septembre 2022 à Genève afin de protéger et de préserver des avoirs de la Banque centrale et de les décaisser, de manière ciblée, au profit du peuple afghan. Cet organisme est dirigé par un conseil d'administration, actuellement composé de représentants des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Suisse et de deux experts économiques afghans. Les États-Unis ont annoncé la création de ce fonds le 14 septembre 2022.

le Groupe a réaffirmé sa détermination à soutenir le passage stratégique en cours de l'aide humanitaire à une aide plus durable en faveur de la satisfaction des besoins humains fondamentaux afin de renforcer la résilience de la population afghane. Les discussions thématiques ont porté sur la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, les programmes relatifs aux questions de genre et la résilience climatique.

43. Le 30 septembre, l'ONU et la Banque mondiale ont organisé un atelier d'une journée sur la gestion des risques à Doubaï. Cet atelier a permis aux membres du Groupe de coordination pour l'Afghanistan de faire le point sur le cadre commun de gestion des risques des Nations Unies et notamment de souligner les stratégies visant à atténuer les risques dans l'environnement opérationnel difficile de l'Afghanistan. Il a également été l'occasion de présenter les efforts menés pour lutter contre le détournement de l'aide dans le pays, l'accent étant mis sur la transparence dans l'utilisation des fonds des donateurs et sur la responsabilité dans la distribution de l'aide.

44. Le 1^{er} octobre, le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan s'est réuni à Doubaï pour discuter de la réorientation du fonds afin de mettre l'accent sur les solutions aux déplacements pour permettre la réintégration durable des personnes déplacées et rapatriées. Une campagne de financement participatif a également été lancée par le Fonds d'affectation pour aider les Afghans déplacés à créer des entreprises locales, contribuant ainsi à des moyens de subsistance durables.

45. En réponse aux défis permanents auxquels se heurtent les communautés rurales, notamment celles touchées par l'interdiction de la culture du pavot, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OIM ont lancé le Programme de résilience des populations en Afghanistan en septembre 2024. Mise en œuvre jusqu'en 2026 et doté d'un financement de 16,2 millions de dollars, cette initiative vise à accroître la productivité agricole, à diversifier les moyens de subsistance et à renforcer les liens avec les marchés dans les provinces de Kandahar, du Helmand et de Badghis.

46. Le Réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en Afghanistan a permis à ses 315 organisations membres et aux points focaux des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, à la société civile et aux donateurs de collaborer activement pour s'adapter à la nouvelle situation créée par la promulgation de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Il s'agissait notamment de consulter les membres du réseau, de faire appel à des spécialistes techniques et d'intervenir auprès du Ministère de facto du travail et des affaires sociales afin de garantir, d'une part, l'accès des femmes aux efforts du Réseau en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et, d'autre part, la sécurité et la pertinence de cette action. L'équipe de pays des Nations Unies a organisé des sessions sur les instructions permanentes relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en mettant l'accent sur la mise en place de mécanismes d'accueil, de signalement et de retour d'information sûrs pour les faits d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement à caractère sexuel.

V. Aide humanitaire

47. On estime que 23,7 millions de personnes en Afghanistan font toujours face à une situation humanitaire critique, marquée par une grave insécurité alimentaire, la malnutrition, des déplacements généralisés et la contamination par des engins explosifs. Cette situation est exacerbée par les risques naturels récurrents, les épidémies et les changements climatiques. La Loi sur la propagation de la vertu et la

prévention du vice a renforcé les restrictions imposées au peuple afghan, en particulier aux femmes et aux groupes minoritaires. Les acteurs humanitaires surveillent de près son impact, notamment sur la participation des femmes afghanes aux programmes d'aide, tout en renforçant les mesures d'atténuation afin de garantir la poursuite de l'acheminement de l'aide vitale.

48. Le 28 octobre, le Représentant spécial a effectué une visite conjointe avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin d'observer la crise de l'eau qui sévit actuellement à Kaboul. La délégation a constaté la persistance des problèmes d'accès à l'eau, qui ont notamment une incidence sur la vulnérabilité des femmes et des enfants aux maladies et aux problèmes sociaux. Elle a également relevé un grave appauvrissement des eaux souterraines dans un contexte de pressions climatiques, une situation qui reflète les tendances à la pénurie à l'échelle du pays.

49. En septembre, le Groupe de travail sur l'accès humanitaire et le Groupe de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire ont mené leur neuvième enquête sur les conséquences persistantes de l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour des organisations non gouvernementales et l'ONU, ainsi que d'autres restrictions, notamment la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Il en ressort que 60 % des organisations humanitaires ont déclaré que la Loi entravait l'accès aux femmes et aux filles et indiqué que divers problèmes, notamment la restriction des déplacements, l'imposition de codes vestimentaires et l'obligation d'accompagnement par un *mahram*, pesaient sur les activités.

50. Entre janvier et septembre 2024, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide humanitaire à 15,3 millions de personnes, soit 88 % des 17,3 millions de bénéficiaires visés, dont 2,8 millions de personnes qui ont reçu au moins trois types d'aide sectorielle différents. Au total, 9,9 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et une aide à la subsistance, 3,8 millions d'enfants et de femmes enceintes et allaitantes une aide nutritionnelle, 4,6 millions de personnes une aide à la protection, 3,7 millions de personnes des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, 789 188 personnes des abris d'urgence et des produits de première nécessité et 553 769 enfants des services d'éducation. Au 11 novembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024, d'un montant de 3,06 milliards de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 37,5 % (1,15 milliard de dollars).

51. On estime que 12,4 millions de personnes se trouvent en phase 3 (crise) ou 4 (urgence) d'insécurité alimentaire (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) – contre 15,25 millions de personnes sur la même période en 2023 – montrant de légères améliorations attribuées notamment à des niveaux élevés d'aide alimentaire humanitaire, d'aide agricole d'urgence et d'aide à la subsistance. Des précipitations favorables en mars et avril 2024 ont permis d'atténuer la sécheresse et d'obtenir des récoltes meilleures que prévu, en particulier pour le blé, ce qui a accru les disponibilités alimentaires et stabilisé les prix des denrées alimentaires. Toutefois, les femmes et les jeunes filles restent touchées de manière disproportionnée en raison des normes sociales restrictives et des limitations imposées par les autorités de facto, notamment la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. L'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence mensuelle, qui touchait auparavant 7 millions de personnes pendant les mois d'hiver, a été ramenée à 1,2 million entre juin et octobre en raison d'un manque de financement. À partir de novembre, le Programme alimentaire mondial a augmenté son aide pour venir en aide 6 à 7 millions de personnes, ce qui représente toujours moins de la moitié des personnes dans le besoin.

52. Les organisations humanitaires prépositionnent actuellement 62 000 tonnes de nourriture pour venir en aide à 6 millions de personnes vulnérables pendant l'hiver. Cependant, 45 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance

et 14 % d'une malnutrition aiguë. L'UNICEF, dans le cadre de programmes locaux de nutrition, a dépisté plus de 2,1 millions d'enfants atteints d'émaciation, dont 133 080 ont été traités pour émaciation sévère.

53. Entre juillet et septembre, la FAO a aidé 409 997 bénéficiaires dans le cadre d'un large éventail d'interventions. Elle a notamment fourni une aide d'urgence à la subsistance à 2 118 personnes. Elle a également vacciné 649 391 bovins contre la dermatose nodulaire. Les efforts de gestion des ressources naturelles ont permis de collecter 3 856 kilogrammes de semences de graminée locales à réensemencer, de réhabiliter 257 hectares de pâturages dégradés et de soutenir 275 970 hectares de forêts et de pâturages. Une enquête sur les zones de ponte des criquets a couvert 51 663 hectares dans 11 provinces et un programme de recherche et de vulgarisation de la FAO sur le soja a été mis en œuvre dans 10 provinces.

54. La situation en matière de santé publique reste désastreuse. Entre le 1^{er} janvier et le 26 octobre, on a recensé 155 383 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation. En outre, 3 263 cas de dengue et 51 229 cas de rougeole ont été signalés, ainsi que 1 148 cas suspects de fièvre hémorragique de Crimée-Congo. Au cours de la période considérée, 71 794 cas confirmés de paludisme ont été dénombrés. Le nombre de cas de traumatismes liés aux conflits ayant fait l'objet d'un renvoi vers un médecin ou d'une consultation a augmenté de 18 % (41 345 cas entre janvier et septembre 2024) par rapport à la même période en 2023. L'UNICEF a apporté son soutien à plus de 2 400 établissements de santé, permettant à 1,4 million d'enfants de bénéficier de services ambulatoires et à plus de 330 000 femmes enceintes de recevoir des soins prénatals. Le Fonds des Nations Unies pour la population a aidé plus de 2 800 prestataires de services féminins à renforcer la prestation intégrée de services de santé maternelle et de lutte contre la violence de genre.

55. Entre le 15 septembre 2023 et le 21 octobre 2024, plus de 750 000 Afghans rentrant de la République islamique d'Iran et du Pakistan ont été aidés par les partenaires humanitaires dans les centres d'accueil de l'OIM et les centres d'encaissement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les réfugiés ont continué à rentrer en Afghanistan. Le HCR a ainsi aidé 50 337 réfugiés enregistrés (dont 78 % de femmes et d'enfants) à rentrer de la République islamique d'Iran et du Pakistan en 2024. Le suivi de la protection au niveau local assuré par le HCR auprès des personnes déplacées et rapatriées et des membres des communautés d'accueil entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre a révélé que 43 % des personnes interrogées n'avaient pas accès aux soins de santé et que 57 % n'avaient pas accès à un soutien psychosocial. De nombreuses femmes et jeunes filles évitent les marchés, les centres de soins et les points d'eau en raison du harcèlement, de l'absence de documents et des barrières socioculturelles. De son côté, l'UNICEF a assuré un approvisionnement en eau et en produits d'assainissement et d'hygiène à 193 293 Afghans revenant du Pakistan.

56. L'accès humanitaire reste difficile : 413 incidents liés à l'accès ont été signalés entre juillet et septembre 2024, un chiffre en augmentation de 12 % par rapport aux 368 incidents survenus au cours des trois mois précédents mais stable par rapport aux 411 incidents survenus au cours de la même période en 2023. Le principal problème tient à l'ingérence dans les activités humanitaires (63 % des incidents). Parmi les autres difficultés rencontrées, citons les restrictions de déplacement (32 incidents), la violence à l'encontre des travailleurs humanitaires (29 incidents), dont 38 détentions, l'environnement physique (22 incidents), le déni de l'existence de besoins humanitaires (4 incidents), les opérations militaires (2 incidents) et la détonation de deux engins explosifs improvisés (2 incidents). Ces incidents ont entraîné la suspension temporaire de 212 activités dans diverses régions, ce qui marque une augmentation de 86 % par rapport à la période précédente. En revanche, le nombre

total de problèmes d'accès liés au genre a diminué de 34 % par rapport à la même période en 2023.

57. Les partenaires de la lutte antimines ont déminé 28 kilomètres carrés de terres entre août et octobre, ouvrant ainsi des voies sûres aux écoliers qui se rendent dans les établissements scolaires, permettant le retour des familles déplacées et des rapatriés, soutenant la reprise des activités agricoles et dégagant des zones pour la construction de routes, le développement résidentiel et le pâturage. La Cellule technique de la lutte antimines financée par l'ONU a effectué 460 visites de gestion de la qualité pour vérifier que les activités de lutte contre les mines respectaient les normes nationales et internationales, servi de médiateur pour les questions concernant les autorités de facto au nom des organisations non gouvernementales partenaires du secteur de la lutte contre les mines, et traité et vérifié 12 000 rapports de lutte contre les mines dans le système international de gestion. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a financé des activités de déminage par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines dans les provinces de Fariyab, de Baghlan et de Konduz. Achevées en octobre, ces activités ont permis de déminer des zones contaminées par des munitions explosives à proximité de 28 écoles et de déclarer quatre districts de la province de Konduz exempts de contamination par des munitions explosives. Plus de 416 000 personnes, dont des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap, ont été sensibilisées au risque des engins explosifs. Les problèmes de financement restent critiques. Faute de moyens financiers suffisants, nombre de partenaires nationaux de réalisation risquent de fermer, alors même que la lutte antimines reste une nécessité dans tout le pays.

VI. Lutte contre les stupéfiants

58. Selon le rapport sur l'opium de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publié le 6 novembre, la superficie consacrée à la culture de l'opium en Afghanistan en 2024 était estimée à 12 800 hectares, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2023 (10 800 hectares), tout en restant bien inférieure au niveau de la période précédant l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'opium en avril 2022 (232 000 hectares). Alors que les provinces du sud ont longtemps été le centre de la culture de l'opium jusqu'en 2023, 59 % de l'ensemble des cultures ont été recensées dans les provinces du nord-est, en particulier dans le Badakhchan, en 2024. À la fin du mois d'octobre, les prix moyens nationaux de l'opium restaient élevés mais stables, à environ 700 dollars le kilogramme, soit près de sept fois plus que les prix d'avant l'interdiction, qui étaient de 110 dollars le kilogramme. La hausse des prix de l'opium a incité les agriculteurs à reprendre la culture de l'opium, tandis que les agriculteurs qui ne disposent pas d'alternatives durables connaissent une situation financière et économique plus précaire. D'après les rapports de l'ONUDC, le trafic et la fabrication de méthamphétamine se poursuivent en Afghanistan. Néanmoins, l'ampleur de la production reste incertaine.

59. Du 15 août au 15 novembre, le programme de développement alternatif de l'ONUDC a fourni à plus de 866 ménages une aide immédiate à la création de revenus, sous la forme de meilleurs intrants pour la production de légumes et de céréales, l'élevage et l'aviculture ainsi qu'une formation aux bonnes pratiques agricoles et à la lutte intégrée contre les ravageurs. L'ONUDC a apporté son soutien à 10 centres de traitement de l'usage de drogues, 2 centres de traitement par agonistes opioïdes, 4 centres d'accueil libres et 4 centres de formation professionnelle dans 13 provinces, qui ont bénéficié à plus de 7 000 personnes, dont des hommes et des femmes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et des femmes détenues.

60. De juillet à septembre, le PNUD a aidé 3 840 ménages touchés par l'interdiction de la culture du pavot dans six provinces, en distribuant des intrants agricoles et des outils d'ajout de valeur, en réhabilitant des serres et en construisant des canaux d'irrigation. Trois installations de stockage des récoltes sont devenues opérationnelles, au profit de 292 agriculteurs.

61. Le 9 septembre et le 6 novembre, le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants coprésidé par la MANUA et l'ONUDC a tenu ses sixième et septième réunions, rassemblant des représentants des États Membres et des organisations internationales basés à Kaboul, avec la participation du Vice-Ministre de l'intérieur de facto chargé de la lutte contre les stupéfiants, Haji Abdul Haq Hamkar, et d'autres responsables de facto. Lors de ces réunions, les participants ont présenté les efforts qu'ils font pour relever les défis liés à la drogue auxquels est confronté le peuple afghan et discuté de la manière de les faire progresser. L'ONU a présenté l'action menée pour soutenir les moyens de subsistance autres que la culture de la drogue et favoriser la réduction de la demande de drogue. Les autorités de facto ont présenté des informations sur la nouvelle Haute Commission de lutte contre les stupéfiants.

VII. Appui à la Mission

62. Au 30 septembre 2024, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 12 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 4 %), de 21 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 16 %), de 9,5 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 12 %) et de 10,5 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 9,5 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 40 % pour les Volontaires des Nations Unies, 9 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 10 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière cruciale pour les jeunes femmes afghanes souhaitant rejoindre le personnel des Nations Unies.

VIII. Observations

63. De multiples défis – une économie fragile, une pauvreté généralisée, de graves restrictions des droits humains et des libertés, en particulier pour les femmes, et les effets des changements climatiques – continuent de peser sur la vie de la population afghane. La situation humanitaire dans le pays demeure catastrophique et des millions de personnes ont besoin d'une aide vitale. Les déficits de financement, les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires et les obstacles opérationnels menacent la fourniture continue de services essentiels. Le financement international de la réponse humanitaire et des besoins humains de base reste bien en deçà des montants demandés, ce qui risque de priver les populations vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, d'un soutien essentiel. Alors que les défis que connaît l'Afghanistan sont anciens et que les contraintes de financement tiennent en partie à la situation mondiale, les politiques et pratiques restrictives des autorités de facto ont contribué à limiter encore davantage la mobilisation et le financement de la communauté internationale.

64. L'introduction de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice peu après les réunions organisées par l'ONU à Doha du 30 juin au 2 juillet, a rendu plus difficile la mise en place d'un cadre de dialogue constructif entre les autorités de facto et la communauté internationale. L'objectif premier d'un tel cadre est d'atténuer les difficultés rencontrées par la population afghane et, à terme, comme indiqué dans

l'évaluation indépendante établie en application de la résolution 2679 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/856, annexe), d'œuvrer à un avenir où l'Afghanistan est pleinement réintégré dans le système international sans passer par un nouveau cycle de violence, dans le respect de toutes ses obligations en droit international. L'ONU reste déterminée à tirer parti du résultat des réunions des envoyés spéciaux et des recommandations figurant dans le rapport relatif à l'évaluation indépendante.

65. La mise en œuvre de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice a eu un impact sur la population afghane, hommes et femmes confondus. Les faits montrent que les femmes et les hommes se heurtent à des contraintes supplémentaires du fait de l'obligation de se conformer aux exigences en matière d'apparence « islamique », tandis que le durcissement des restrictions à l'égard des femmes a compromis davantage leurs moyens de subsistance et leur santé physique et mentale. La Loi a également pénalisé l'acheminement de l'aide en limitant les activités des femmes afghanes engagées dans la fourniture d'aide et l'accès aux femmes et aux filles qui ont besoin d'aide. Je demande instamment aux autorités de facto d'annuler toutes les mesures restrictives prévues par la Loi.

66. Je suis profondément troublé par le fait que l'interdiction d'éduquer les filles et les femmes au-delà de la sixième année soit maintenue, ce qui est contraire aux obligations de l'Afghanistan en matière de droits humains et à l'objectif d'autosuffisance déclaré par les autorités de facto. L'éducation est un droit fondamental qui permet aux hommes et aux femmes de s'autonomiser et de sortir de la pauvreté, de réduire les inégalités et de promouvoir le développement durable. Je continue à demander instamment aux autorités de facto de supprimer toutes les restrictions à l'éducation des femmes et des filles et toutes les restrictions discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles.

67. La fermeture de chaînes de télévision par suite de l'interdiction des images d'êtres vivants en vertu de la Loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice entrave l'accès du public à l'information et met en péril la survie du secteur des médias. La liberté d'expression est un facteur essentiel de responsabilité et de bonne gouvernance. La poursuite des arrestations et détentions arbitraires de professionnels des médias, qui visent à étouffer les voix dissidentes, est inacceptable. J'appelle les autorités de facto à annuler toutes les mesures restrictives qui limitent la liberté d'expression et l'accès à l'information et compromettent l'indépendance du secteur des médias.

68. Des efforts considérables sont à faire pour assurer la protection de la vie et des biens des civils, en particulier de la communauté chiite hazara. Le fait que d'anciens responsables gouvernementaux et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes continuent d'être pris pour cible, bien que les autorités de facto se soient engagées publiquement à ce qu'ils bénéficient d'une amnistie générale, est profondément préoccupant. Il est crucial d'assurer la protection de ces personnes et, lorsque la promesse d'amnistie n'est pas tenue, de mener des enquêtes approfondies et transparentes sur ces violations et de veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent.

69. Le fait que des enfants continuent d'être fauchés et blessés à vie par des munitions non explosées est aussi inacceptable qu'évitable. Il faut d'urgence que la communauté internationale renforce son soutien en faveur des efforts de déminage et de sensibilisation en Afghanistan afin d'éviter toute nouvelle victime.

70. J'appelle les autorités de facto à mettre fin aux châtiments corporels, qui constituent une forme de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en droit international, et je leur rappelle que l'Afghanistan est partie de

nombreux traités internationaux relatifs aux droits humains, qui interdisent strictement toute forme de torture et de mauvais traitements.

71. Les autorités de facto et les autres acteurs doivent également s'attaquer aux problèmes systémiques qui touchent la justice pénale. Il faut notamment remédier aux causes profondes de la surincarcération, en particulier pour les délits mineurs, de combler la pénurie d'avocats et d'aide juridique pour les populations vulnérables et de réduire les périodes de détention préventive prolongées. Ces problèmes ont une incidence négative sur les détenus et leurs familles. La volonté continue de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto de donner à l'ONU accès à toutes les prisons du pays est encourageante. J'appelle à nouveau la communauté internationale à renforcer son appui en faveur de la satisfaction des besoins fondamentaux de la population incarcérée. Ce soutien devrait comprendre la fourniture d'une alimentation et de soins médicaux adéquats, une éducation et une formation professionnelle pour les détenus, des fournitures pour pallier le manque de chauffage et le déploiement de personnel de santé et d'éducation dans les lieux de détention.

72. L'accès à l'aide humanitaire demeure entravé par les restrictions de déplacement, les ingérences dans les activités d'aide et les violences à l'encontre des travailleurs humanitaires. J'exhorte les autorités de facto à agir immédiatement pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires, à s'abstenir d'interférer dans les opérations humanitaires et à permettre un accès sans entrave aux personnes dans le besoin. Il est urgent de renforcer le soutien des donateurs pour répondre aux immenses besoins de l'Afghanistan. J'invite la communauté internationale à maintenir son engagement à financer les efforts humanitaires, tout en soulignant que les autorités de facto doivent coopérer pour permettre ces interventions. Sans efforts coordonnés, ce sont des millions d'Afghans, en particulier des femmes et des enfants, qui demeureront confrontés à des difficultés extrêmes.

73. Le nombre croissant de rapatriés revenant de la République islamique d'Iran et du Pakistan vient encore accroître la pression sur la capacité d'absorption de l'Afghanistan, déjà mise à rude épreuve. Les rapatriés se heurtent à d'immenses difficultés pour se réintégrer, notamment pour obtenir un logement ou un emploi et avoir accès aux services de base. Le renforcement des capacités d'absorption de l'Afghanistan est essentiel pour atténuer les risques de toute nouvelle déstabilisation.

74. L'ONU et ses partenaires restent déterminés à répondre aux besoins humains fondamentaux de la population afghane en s'adaptant à l'environnement opérationnel complexe du pays. Les principaux domaines d'intervention sont l'amélioration des stratégies de gestion des risques, le soutien aux moyens de subsistance alternatifs, l'amélioration de la résilience climatique et le renforcement des mécanismes visant à prévenir l'exploitation et les atteintes. Je demande à la communauté internationale de continuer à soutenir la fourniture de services vitaux.

75. La présence de l'ONU en Afghanistan est indispensable pour maintenir l'attention et la mobilisation de la communauté internationale, ainsi que pour faire face aux besoins humanitaires et humains fondamentaux, alors que le peuple afghan reste énormément éprouvé. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma Représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme envers la population afghane dont elles continuent de faire preuve dans ce qui demeure un environnement extrêmement difficile.